

JOURNAL

D E

FRANCFORT

AVEC PRIVILÈGE DE SA MAJESTÉ IMPÉRIALE.

DU DIMANCHE, 15 OCTOBRE 1797.

Suite de Paris, du 8 Octobre.

Les mêmes journaux qui avoient annoncé que Berthier remplaçoit Scherer au ministère de la marine, contredisent aujourd'hui cette nouvelle.

Un observateur a publié que la consommation du papier d'imprimerie, qui étoit portée avant la révolution à cent soixante mille rames de papier par année, s'élève à deux millions huit cent mille. Il résulte de cette différence, qu'on imprime maintenant vingt-sept fois plus qu'avant la révolution; en résulte-t-il aussi que les belles lettres en soient vingt-sept fois plus cultivées; que les principes de la morale en soient vingt-sept fois plus respectés et suivis; que les hommes en soient, dans la même progression, plus instruits, en aient l'esprit plus orné et le cœur meilleur? Il est permis d'en douter.

L'on assure ici que Lafayette, Latour-Maubourg et Bureau de Puiss sont redevables de leur délivrance au Directoire, et particulièrement à une lettre de Barras à Buonaparte. Quelques journaux rapportent une *Déclaration* de la Fayette, datée d'Olmütz le 26 Juillet, qu'ils disent avoir été tirée de la *Gazette d'Olmütz*. Cette pièce (dont rien ne prouve l'authenticité) est relative à l'engagement que ce prisonnier a pris envers S. M. l'Empereur de ne jamais, en aucun tems, entrer dans ses états, sans la permission spéciale, pourvu (doit avoir ajouté M. de la Fayette) que cet engagement ne devienne pas contraire aux droits que mon pays a sur ma personne.

Les Journaux et autres feuilles périodiques ont commencé hier à porter le timbre auquel ils sont assujettis.

Suite de l'extrait de la lettre oubliée à Lille par Lord Malmesbury.

„Vous savez ce qui s'en suivit: le négociateur françois, lassé de ces lenteurs que je prolongeois avec beaucoup d'art, consentit enfin à quitter la position qu'il avoit prise: il déclara que par amour pour la paix, il alloit répondre à la question qu'on s'obstinoit à lui faire contre tout principe: il dit, en effet, que la République françoise admettroit volontiers le principe des compensations; mais on me pressa de déclarer, à mon tour, quelles étoient les compensations que j'avois à présenter.

„Je fus désolé, je l'avoue, de la tournure rapide que prenoit forcément alors la négociation. Je trouvai pourtant le moyen de la suspendre encore; et, à l'aide de mes billets bien insignifiants, et de mes courriers bien lents à porter des réponses bien nulles, je reculai l'instant décisif. Il fallut enfin se résoudre à répondre que je demandois, par voie de compensation, au nom de l'Empereur, dont je n'avois pas les pouvoirs, ce qu'il n'a pas demandé lui-même, la restitution de ce que la France lui avoit pris, et de ce que la constitution françoise ne permettoit pas de lui rendre. Cette réponse devint un arrêt contre moi: je reçus l'ordre de partir; mais j'avois paru négocier pour la paix pendant trois mois; mais j'espérois persuader au peuple anglois, à mon tour, que c'étoit à la France seule qu'il falloit imputer la continuation de la guerre; mais enfin, outre les regrets sincères de Méot et des danseuses de l'Opéra, j'eus la consolation de voir en quittant Paris, que des françois, (qui le croiroient!) et une multitude de nouveaux convertis à la religion catholique, accompagnoient de leurs vœux, de leurs prières, et presque

de leurs larmes, le négociateur anglois qui retournoit dans son île hérétique. — Ah! m'écriai-je, si c'est sans raison, ce n'est donc pas sans prétexte, que le Roi, mon maître, s'obstine à s'appeler toujours Roi de France, puisqu'il a tant de sujets dans la République françoise. — Personne n'ignore ce qui se passa à Londres; et les efforts de M. Pitt pour persuader que tous les torts étoient du côté des françois; et les réponses sublimes de Fox; et les réponses fortes et plaisantes de Sheridan; et les réponses éloquentes d'Erskine; et les réponses lumineuses de Grey; et l'artifice dont on usa pour présenter comme très-bon marché un emprunt qui étoit si cher, et comme suffisant, un emprunt qui ne suffisoit pas à la moitié des besoins; et le mécontentement public toujours croissant; et les cris sur la mauvaise représentation nationale; et la fermentation des catholiques; et l'expédition d'Irlande, qui, échouée heureusement par les mauvais tems, n'en répandit pas moins l'effroi dans toute la Grande-Bretagne. — Par toutes ces causes réunies, on ne tarda pas à voir qu'il falloit de nouveau donner l'espérance de la paix, quelque résolu qu'on fût à continuer la guerre. Dans cette vue, on parla de négociations; et il fut décidé que ce seroit encore moi qui remplirois les fonctions ou plutôt le rôle de négociateur. Je dis le rôle! c'en étoit un, en effet, et fort difficile; vous allez voir si je suis bon acteur. Je trouvai d'abord que pour faire croire à la paix, ce qui étoit bien autrement important que de la faire, rien n'étoit mieux imaginé que de me choisir de nouveau. Comment, en effet, se résoudre à penser qu'on vouloit m'envoyer une seconde fois en France pour en être une seconde fois chassé, et que j'accepterois cette mission, avec la certitude de la terminer ainsi? C'étoit tout-à-fait incroyable; et c'est cela même qui me détermina. Je savois d'ailleurs ce qui avoit fait échouer ma première négociation, c'est-à-dire ce qui m'avoit empêché d'en prolonger indéfiniment la durée. Le moment étoit venu où l'on m'avoit demandé mes pouvoirs; je n'en avois pas. Je stipulois pour nos alliés: je n'en étois point chargé par eux; enfin, la marche que j'avois tenue étoit fautive; je n'avois pas pu la tenir plus long-tems. Pour cette fois, il n'étoit plus question d'alliés qui, dans l'intervalle, s'étoient chargés eux-mêmes de leurs affaires; il ne s'agissoit que d'avoir des pleins-pouvoirs pour nous, et j'en étois porteur. Vous ne savez peut-être pas, Mylord, ce que c'est bien au juste que des *pleins-pouvoirs* en langue diplomatique: il y a là une sorte de métaphysique,

ou plutôt de théologie, qu'il est bon de vous expliquer. Vous verrez combien ce mot est commode, et tout le parti qu'un homme d'esprit peut en tirer. (*La suite demain*).

Conseil des 500 — Fin de la séance du 2.

Riou rappelle au conseil la conduite tenue par l'assemblée coloniale de l'île de France contre les deux agens du Directoire, dont elle ordonna la déportation sur une plage déserte. Il demanda, 1^o. qu'il soit fait un message au Directoire, pour l'inviter à faire connoître au conseil les moyens qu'il a pris pour faire respecter son autorité dans cette colonie; 2^o. qu'une commission s'occupe des lois réglementaires, propres à y introduire le régime républicain.

Ces propositions sont renvoyées à une commission.

Guyvernon dénonce les manœuvres des émigrés, qui, à force d'argent, parvenoient, avant le 18 Fructidor, à faire substituer leurs noms à la place de ceux des défenseurs de la patrie, sur les registres des conseils d'administrations militaires. Munis de certificats constatant cette inscription, ils se faisoient rayer de la liste des émigrés. Parmi les émigrés ainsi rayés, on distingue le nommé Marguerite, ancien président du parlement de Toulouse. L'orateur demande que ces faits soient dénoncés au Directoire par un message, & qu'il soit invité à porter un regard sévère sur les registres de tous les conseils d'administration.

Talot appuie cette proposition, & demande en outre que les registres des inspecteurs des charrois soient assimilés dans la mesure à ceux des conseils d'administration.

La proposition de Guyvernon & celle de Talot sont adoptées.

Séance du 3. — Chazal monte à la tribune: Je viens vous dénoncer, dit-il, un abus qui existe dans Paris et dans plusieurs départemens; je veux parler des maisons d'éducation, où l'on élève les enfans dans la haine de la république. Vous attendiez une éducation républicaine, et on la rend monarchique. Si l'égalité vous a tant coûté à établir, c'est que l'éducation monarchique ramène sans cesse les esprits à la royauté. L'éducation fait tout. Tout doit être républicain dans une république. Il faut punir la haine et faire naître l'amour. Instituteurs, vous serez républicains, ou l'on vous arrachera le dépôt sacré de la patrie; nous l'arracherions au père lui-même; car il n'a de droit sur les enfans que pour faire leur bonheur.

L'orateur présente un projet tendant à mettre les pensions et toutes les maisons d'éducation sous la surveillance des administrations municipales. Celles-ci les visiteront une fois par mois, et s'assureront si l'on y élève les enfans dans l'amour de la République. Les instituteurs qui ne leur donneront point l'édu-

cation républicaine, seront dénoncés et déportés à perpétuité.

Renvoyé à une commission spéciale.

Villers fait adopter une légère diminution sur la taxe des journaux.

On reprend la discussion sur les passeports. — Jean Debrie prouve combien cette loi est nécessaire pour écarter les nouveaux canotiers Royalistes. Le conseil adopte le projet présenté par Guillemaudet, tel qu'il se trouve ci-dessus.

Séance du 4. — Guillemaudet fait la relute du projet sur les passeports.

Sur la proposition de Gomaire, le conseil adopte un amendement conçu en ces termes: Aucun étranger arrivant dans les ports de la république, ne pourra descendre à terre, qu'il ne soit conduit par l'officier commandant du port, devant l'administration municipale.

Darracq propose aussi un autre amendement qui est adopté, et qui porte que les négocians pourront dans leur route faire changer leurs passe-ports, si la nécessité ou l'intérêt de leur commerce venoit à l'exiger.

Hardy: Je demande à faire connoître au conseil une lettre adressée sous le nom des députés de la Seine Inférieure, à notre ancien collègue Lahaye, député de ce département. Elle est datée du 3 Fructidor: on y lit:

Grand merci de ta correspondance; continue de venir à autre. Il me semble, à en juger d'après les dernières nominations, que la modération règne parmi vous. Prenez garde que cette raison vieillie ne vous mène autre part qu'au chemin de l'honneur. Quand vous occuperez-vous de rogner les ongles des commissaires du Directoire, & de la responsabilité des ministres.

Cette lettre, reprend Hardy, est signée Paul, mais c'est le nom particulier d'un fils légitime de cette association dont Diverne Depresle vous a donné la clef. Le véritable auteur est le nommé Robert, journaliste de Rouen, dont vous avez ordonné la déportation, et qui n'a pas son pareil dans les galères. J'ai cru devoir donner lecture de cette lettre, afin de jeter un nouveau jour sur les projets des royalistes, et sur la perversité du député Lahaye.

On en demande l'impression. L'ordre du jour, s'écartant plusieurs membres, et la demande en impression n'a pas de suite.

Porte fait adopter son projet portant amnistie pour les délits militaires, autres que la défection à l'ennemi, la trahison, l'embauchage, l'espionnage, la dévastation, l'incendie, le vol, l'assassinat, le viol, le faux & la révolte contre les officiers supérieurs. Les amnisties recevront des ordres de route pour se rendre aux armées; ceux qui ne s'y rendent pas seront regardés comme déserteurs à l'ennemi.

L'ordre du jour appelle la discussion sur le projet de Lamarque relatif à la suspension ou l'annihilation de ventes de domaines nationaux.

Comme ce projet tend à confirmer des ventes suspendues ou annulées par le Directoire, Bergier le combat, non

pas, dit-il, que je veuille troubler un instant la légitime possession des acquéreurs de bonne foi, mais celle très il-légale & très il-légitime de ces écumeurs qui n'ont jetté les hauts cris contre le Directoire & contre les ministres & les administrations, que parceque ces autorités ont voulu retirer des mains de ces vampires pour cent cinquante ou deux cent millions de biens nationaux qui appartiennent à la nation. — Bergier termine en invoquant la question préalable.

Le conseil ajourne la discussion.

Séance du 5. — Crasboux, au nom de la commission des finances, appelle l'attention du conseil sur la liquidation de la dette publique, dans la partie qui regarde les départemens réunis de la ci-devant Belgique. Il termine en proposant un projet de résolution dont voici les principales dispositions:

Il sera incessamment procédé par le directeur-général de la liquidation de la dette publique, à Paris, d'après les loix rendues, à la liquidation des dettes des ci-devant administrations commerciales et subalternes des pays enclavés dans le territoire des neuf départemens réunis. Les dettes du clergé, des diocèses, des établissemens et corporations ecclésiastiques et laïques, à l'actif et au passif, desquels la république a succédé, sont déclarées nationales. Sont déclarées dettes à la charge de la nation, les dettes des administrations commerciales et subalternes, faites d'après les formes, loix et réglemens subsistans dans ces pays avant leur réunion à la France. — Celles contractées par la maison d'Autriche pour son compte personnel et sans rapport au gouvernement de la ci-devant Belgique, ne sont point déclarées nationales. Les dettes contractées par des établissemens lonés pour réparations urgentes ou pour des objets d'utilité publique, ou pour l'établissement de la liberté, sont aussi déclarées dettes nationales. Les créanciers sont tenus d'adresser, dans le délai de 3 mois, au directeur de la liquidation de la dette publique, les titres originaux de leurs créances, revêtus du visa préparatoire des corps administratifs.

Le conseil ordonne l'impression et l'ajournement.

On reprend la discussion sur le projet de Lamarque. Après quelques débats insignifians, le premier article est adopté en ces termes: En exécution de la loi du 28 Ventôse & de celles des 5 Floréal & 22 Prairial an 4, tout individu qui a sollicité un bien national, & qui a conigné le premier quart du prix présumé & payé, ou offert réellement de payer le second quart dans la Décade de l'admission de la soumission, est devenu par cela seul légitime propriétaire.

De la Haye, le 8 Octobre.

On a des avis, que la flotte hollandaise est sortie du Texel, samedi 7 de ce mois, au nombre de 17 vaisseaux de ligne et de 11 fré-gates ou moindres bâtimens armés, et qu'elle

à mouillé en bon état à l'ouvert de la rade. Les troupes de l'armée françoise du Nord, à la solde de notre République, se sont déjà mises en mouvement pour le Rhin, qu'elles sont destinées à garnir, depuis Dusseldorf jusqu'à Nimègue.

Des informations, sur lesquelles l'on croit pouvoir compter, nous apprennent, qu'il est vrai que le cabinet Britannique a fait une nouvelle démarche près du gouvernement françois, pour reprendre les négociations; mais l'on croit savoir en même tems, que le Directoire n'a pas accueilli cette nouvelle ouverture.

De Bruxelles, le 8 Octobre

L'arrêté du Directoire qui ordonne la destitution de l'administration centrale de notre département, donne pour motifs une proclamation par laquelle elle avoit invité les anciens volontaires de cette ville à se faire inscrire sur les roles de la garde nationale, et son arrêté pour rendre au culte catholique l'église servant de temple de la Loi.

Avant-hier, il est parti de cette ville un bataillon pour aller renforcer la garnison d'Anvers, où il règne beaucoup de fermentation. On y a déjà fait plusieurs arrestations, et l'on parle de déporter quelques prêtres.

La légion des Francs, arrivée avant-hier soir ici, est repartie hier matin pour la destination. Nous attendons aujourd'hui encore 1500 hommes d'infanterie.

Il n'y a presque plus à douter que les chapitres séculiers et la totalité des bénéfices simples ne soient bientôt supprimés dans les départemens réunis. L'on mande de Paris que la commission chargée de faire un rapport à ce sujet, est entièrement favorable à la demande du gouvernement. Le message que le Directoire a adressé le 26 Septembre au conseil des 500 sur cet objet, porte entre autres: *Il n'y a plus de Belgique; les neuf départemens dans lesquels son territoire a été distribué, font partie intégrante de la République françoise; les mêmes loix doivent les régir, elles doivent y être observées de la même manière.*

L'on assure que, si la guerre se continue, la réquisition aura lieu dans les neuf départemens réunis. Cette nouvelle a causé ici beaucoup d'épouvante.

L'on exécute avec tant de rigueur la loi qui proscriit tous les signes extérieurs du culte, que l'on enlève jusqu'aux croix qui surmontoient les clochers, belogne qui ne se fait pas sans risque. Il étoit aussi question de descendre la statue de Saint Michel du superbe clocher de la maison commune: ce colosse a 17 pieds de hauteur; des entrepreneurs ont demandé une somme de 10 mille florins pour le descendre.

Dans un moment où l'administration municipale n'a même pas de fonds pour payer les employés, l'on croit qu'elle ne pourra pas sacrifier une si forte somme pour une chose d'ailleurs très inutile. Ainsi, il y a toute apparence que Saint-Michel continuera à braver les révolutions de l'air, à 4 à 500 pieds de terre.

De Strasbourg, le 11 Octobre

La 76ème demi-brigade et le 6ème régiment de chasseurs sont passés par ici pour se porter au-delà du Rhin. Le général Augereau est continuellement occupé à passer en revue et à faire manœuvrer les troupes qui sont cantonnées sur la rive droite.

L'administration centrale du Bas-Rhin a reçu ordre de surveiller avec la plus grande sévérité les deux spectacles qui sont ici.

De Saargard, le 12 Octobre

Hier et aujourd'hui, il est passé par ici plusieurs convois d'artillerie et de munitions qui se rendent vers le Haut Neckar et le Danube. Nous apprenons aussi que, depuis huit jours, un grand nombre de troupes impériales, ainsi que beaucoup d'artillerie, se sont portées du camp de Schwezingen, par Pforzheim, Calm, Weilerstadt etc. vers la partie supérieure de la forêt noire.

L'on mande d'Augsbourg, en date du 9, que différens petits corps qui se trouvoient cantonnés sur les Bords du Danube, en Suabe et en Bavière, ont reçu ordre de se rendre en toute diligence sur le Rhin. — L'on continue de travailler aux fortifications d'Ulm; elles doivent être achevées dans six semaines. (*Gazette de Saargard.*)

De Cologne, le 11 Octobre

Une partie de la division Grénier est campée depuis hier, dans la plaine de Deuz.

De Hochenbourg, le 12 Octobre

Les troupes françoises qui ont quitté nos environs pour se rendre du côté d'Uckerad, continuent de camper près de cette dernière ville. Elles viennent encore d'être approvisionnées de bois, paille, pain, viande etc. pour 10 jours.

L'armée du Nord qui étoit en marche vers le Rhin, a reçu ordre de faire halte; une partie a été mise en cantonnemens dans les environs de Duren.

De Limbourg, le 13 Octobre

Les troupes françoises cantonnées dans nos environs sont tranquilles dans leurs quartiers respectifs. Outre les réquisitions journalières qui ont lieu, on vient de défendre le transport du grain d'un endroit à l'autre.

Les baillages de Valendar, Ehrenbreitstein, Grenshausen, Montebauer, Hadamar & Nassau ont dû faire des livraisons considérables pour le camp qui devoit être formé à Rothenbach, mais dont la formation a été ajournée.